



Résiliation fournisseur d'accès internet

Par **comboberry**, le **05/06/2008** à **21:28**

Bonjour à tous,

Juste un petit soucis de résiliation .

Ancien client libertysurf , tiscali et enfin alice suite aux différents rachats, ne pouvant avoir de réponses à mes demandes d'évolution de contrat chez alice je décide de résilier. Par lettre recommandée avec accusé réception en date **du 12 décembre 2005** je les informe qu'au **1er février 2006** je me libère.

Plus de deux ans plus tard **le 31 mai 2008** je reçois un courrier simple d'un huissier me réclamant au nom d'alice deux mensualités non dues .

Les questions que je me pose :

- l'envoi du courrier en pli non recommandé par l'huissier
- des réclamations après plus de deux ans
- les moyens que j'ai de vérifier et de pouvoir contester

merçi de m'éclairer

@ plus

jluc

Par **domi**, le **05/06/2008** à **23:20**

est-ce réellement un huissier (avec une injonction du tribunal), ou une société de recouvrement ?

Par **comboberry**, le **06/06/2008** à **16:09**

Salut domi, merci d'avoir répondu si vite.

Effectivement il s'agit bien d'un huissier et il n'y a pas d'injonction du tribunal .Il me dit deci:
" En conséquence et à défaut de règlement sous 48 heures nous vous informons que nous engagerons d'autres actions à votre encontre"

"ce courrier constitue notre ultime démarche pour convenir ensemble de la meilleure solution à apporter à votre dossier, avant transmission à un huissier de justice compétent sur votre tribunal d'instance. Vous en êtes averti."

Les critères qui me dérangent sont :

-Cette intervention apres plus de deux ans de silence faite subitement par cet huissier par un affranchissement au tarif lent - pas de recommandé -

- S'il n'y a pas de delai de prescription à cette réclamation . La somme est peu importante et injustifiée , mais c'est une question de principe

@plus jluc

Par **domi**, le **06/06/2008** à **18:34**

Sagit-il par hasard de la SCP Cabrol et Cukier? J'ai eu le même souci avec Tiscali en 2005 et après plusieurs mises en demeure toujours en courrier simple , j'ai reçu un courrier de cette SCP: dernier avis, saisi des meubles , des salaires ... etc ...ect .!Nous avons fait un recommandé AR expliquant que Tiscali ne respectant pas ses engagements , nous mettions fin de plein droit au contrat .De toute façon le courrier que vous avez n'est pas une injonction du tribunal ! C'est une société de recouvrement qui fait de l'intimidation.Mon dernier courrier reçu en provenance de ce soit disant huissier date d'octobre 2005 ! depuis plus rien !Le montant s'élève pour ma part à 102 euros ! nous avons resilié le 13 mars 2005 .Ils n'engagent pas de poursuite d'autant qu'ils se savent en faute puisqu'ils ne fournissent pas le service qu'ils font payer !Ne vous inquiétez donc pas !

Par **comboberry**, le **06/06/2008** à **19:57**

Re merci pour ta réponse domi

Il s'agit d'une SPC située à Paris . et dans tous les cas je ne répondrais que sur un recommandé comme nous clients sommes obligés de le faire chaque fois .

Si quelqu'un a d'autres opinions je suis preneur

Bon week-end